



Compte rendu d'audience  
à Rouffach, le 6 septembre 2018

Le Ministre de l'Agriculture S. Travert et la Ministre du Travail M. Penicaud ont fait leur rentrée scolaire sur l'EPLEFPA du Haut-Rhin à Rouffach. Après avoir salué, la délégation SNETAP -FSU et CGT-AGRI couvrant l'ensemble des établissements de la Région Grand Est, ils nous ont orienté vers le DGER Mr Vinçon pour seule réponse à l'audience que nous leur avons demandé.

Mr Vinçon DGER, Mr Béjot SRFD, et Mme Muller adjointe au DRAAF, ont reçu pendant une heure une délégation intersyndicale Snetap-FSU et CGT-agri.

Curieusement, alors que la délégation avait demandé audience et en ce sens déposé les points qu'elle souhaitait traiter, le DGER a d'emblée pris la parole pour livrer son message :

*« La rentrée est un moment très important ; les réformes en cours nécessitent une démarche collective de tous les acteurs de l'Enseignement agricole ».*

Les points abordés ont été :

- Les problèmes de fonctionnement et de management détournés plus particulièrement sur les établissements multi-sites et fusionnés comme l'EPLFPA des « Sillons de Haute – Alsace ». A partir d'exemples très concrets, l'absence de concertation des équipes a été mise en exergue dans ce type d'établissement et l'autonomie pédagogique n'a plus vraiment de réalité. Nous avons demandé que le Proviseur du lycée qui n'est pas le siège de l'EPLEFPA, préside le conseil intérieur.
- La réforme de l'Apprentissage pour laquelle, la délégation a fait part de son inquiétude sur le financement des formations au contrat. Pour le DGER, la volonté et l'ambition du gouvernement sont de promouvoir ce type d'enseignement ; 7 à 8 % seulement d'apprentis en France sont à déplorer alors que les besoins se profilent. 54 h seront dévolues aux collèges et lycées pour une première mise en contact des élèves avec des professionnels. En outre, selon le DGER, nous devrions être rassuré par la démarche de contractualisation entreprise par le DRAAF et la région tout s'organisera en accord avec les Régions ; aux établissements de respecter le triptyque de l'accord – cadre.  
La délégation dénonce alors les conventions tripartites en cours : les Instances ne sont pas consultées et les choix opérés ne trouvent aucune référence dans les textes d'orientation de l'Enseignement agricole (6ème schéma et PREA). Loin de nous rassurer, Me Muller, adjointe au DRAAF a précisé qu'il ne s'agissait pas de « contractualisation » mais « d'expérimentation en cours » en le justifiant par la nécessité de ne pas se retrouver exclus ou en retard par rapport à l'EN. Mme Muller encourage à soutenir l'expérimentation. 3 EPLFPA se sont portés volontaires pour piloter cette expérimentation : Edgard Pisani Chaumont, les Sillons de Haute Alsace, et l'EPLFPA de Nancy – Pixérécourt.
- La délégation intervient pour souligner que ce dispositif cache une économie d'emplois (Les branches professionnelles prendront en charge la formation)
- Tout comme pour l'Apprentissage, nous avons reproché au MAA de suivre les décisions des autres ministères qui ne prennent aucun compte des spécificités de l'Enseignement agricole et plus précisément pour ce qui concerne les réformes du Bac Technologique et général.

- La délégation a interpellé la DGER sur les craintes de suppression d'emplois par rapport à « CAP 22 ».
- Les réponses apportées n'ont pas rassuré en ce sens qu'il a été fait référence à la période 2012 – 2018 pendant laquelle les effectifs élèves dans l'enseignement agricole public ont été maintenu alors que 800 emplois ont été créés. Cependant, ces emplois n'ont fait que rétablir, en partie, des moyens supprimés lors de la période précédente 2007 – 2012.

Les inquiétudes demeurent pour la délégation car l'audience n'a pas répondu aux revendications exposées.

L'intersyndicale demande à tous de faire preuve de très grande vigilance sur la gestion des DGH, le respect de la carte scolaire, les réformes en cours.....

Le DGER nous annonce un séminaire de 3 jours des directeurs d'établissements agricole public en présence des régions et des branches professionnelles concernant la réforme de l'Apprentissage.

Les agents de l'EA sont sollicités à posteriori pour adresser à leurs directeurs les questions relatives à la réforme. En clair, il ne nous a pas entendu et demande que les agents passent par leur directeur qui seraient mieux à même de traduire leurs questions que les syndicats.  
SIC